

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 15 septembre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,  
Adjointes au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul  
BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine  
GUTHAPFEL, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHIBAR, Mme Sabrina  
DUSSOURD, Mme Claire-Catherine BRUN, Mme Amandine MARTIN, Mme  
Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Anne-  
Catherine DORIDANT, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers  
municipaux

**Absents excusés :**

Daniel BROCKER donne pouvoir à Christophe BOHN  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER  
Yann VILARDELL donne pouvoir à Jean LACHMANN

**Absents :**

Michel GOETTELMANN

**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**DELIBERATION D15092022/05**

**8.4. Vente parcelle n°274 en section 7 – sentier rue des Bains**

Le Commune souhaite vendre à M. et Mme RATHOUIS la parcelle 274 en section 7, d'une surface de 0,13 ares, au prix de l'euro symbolique. Cette parcelle correspond à une partie du sentier des Bains, qui ne présente pas d'intérêt collectif.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à vendre la parcelle n° 274 en section 7 à l'euro symbolique.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 067-216700732-20220919-2022091905-DE

**PRECISE** que tous les frais afférents à cette vente sont à la charge du vendeur.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 19 septembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

  
  
